



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.13

Numéro de la demande : 2016-2117
Demande : Modification à l'étiquette d'un produit : mises en garde
Produit : Clariva PN
Numéro d'homologation : 31681
Matière active (m.a.) : *Pasteuria nishizawae* Pn1
Numéro de document de l'ARLA : 2655675

Contexte

Le Clariva PN est un produit à usage commercial homologué au Canada depuis le 22 mai 2015. Il s'agit d'un insecticide de traitement des semences.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'énoncé d'entreposage sur l'étiquette du produit Clariva PN de 4 °C à une gamme de 0 °C à 38 °C.

Évaluation des propriétés chimiques

Les résultats de l'étude de la stabilité à l'entreposage appuient la modification proposée à l'énoncé sur l'entreposage qui apparaît sur l'étiquette de ce produit.

Évaluation des effets sur l'environnement et sur la santé et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des effets sur l'environnement, sur la santé ou de la valeur du produit n'était requise dans le cas de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements soumis à l'appui de cette demande et juge que la modification à l'étiquette est justifiée.

Références

Numéro de document de l'ARLA

2633628

Référence

2015, Repeat Study: Storage Stability for Soyacyst ST Plus (A19824C; EPA Reg No 100-1524), DACO: M2.11 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.